principal, le gaing se partira esgallement entre eulx quatre; et ne pourront iceulx Mores vendre ny consigner aucuns desd. anymaulx qu'ilz admèneront audit Marseille, sinon ausdits Valentins.

Et, pour le tout ce que dessus attenir et complir, s'en sont obligés leurs personnes et biens à toutes courtz, constrainctes et jurisdictions du monde ou besoing sera avoir recours, et ont renoncé à tous droictz contraires et l'ont juré, c'est lesd. Valentins aux sainctz évangilles nostre seigneur, et lesd. mores par foy de leur loy.

Faict et passé audit Marseille, dans l'estude de la maison de moidit notaire, ez présences de M[e] Michel Sauzède, notaire royal, et François Brémond, dict Tenore, laboureur, dudit Marseille, tesmoingz à ce requis et appellez.

[Borgal, notaire][1].

L'âge de Pierre au Congo,

par M. le Docteur Fernand Delisle.

Dans une série de communications sur l'âge de pierre dans nos colonies de l'Afrique occidentale, M. le Professeur Hamy[2] vous a montré que cette période de l'industrie humaine s'était développée de la même façon que dans notre Europe, mais nos collections ne possédaient encore rien de la région du bas Congo.

MM. Regnault et Waton avaient fait quelques trouvailles entre Ogooué et Congo, dans la région qui sépare le Niari de la Loudima[3], mais rien ne nous était venu de la vallée même du Congo.

M. Brumpt, ramenant en Europe la mission du Bourg de Bozas, nous a remis une petite collection de 29 pièces, instruments en pierre taillée récoltés à 3 ou 4 kilomètres de Tumba, station du chemin de fer de l'État indépendant du Congo belge, localité située à 187 kilomètres de Matadi, tête de ligne sur le Congo inférieur.

M. Brumpt n'a pas recueilli les pierres taillées que j'ai l'honneur de soumettre à la réunion des naturalistes du Muséum. Elles lui ont été offertes.

Cette station archéologique de Tumba, fort riche du reste, est déjà connue depuis plusieurs années. De très importantes trouvailles y furent faites par M. Pietro Gariazzo, ingénieur attaché pendant plusieurs années au chemin de fer du Congo belge.

(1) *Arch. des Bouches-du-Rhône*, série E, notaire Borgal, reg. de 1560, f° 427 v°.

(2) E.-T. Hamy, *Bulletin du Muséum*, 1897, n° 7; 1899, n[os] 6 et 7; 1900, n° 7; 1901, n° 7; 1904, n[os] 7 et 8.

(3) F. Regnault, L'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo français. (*Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 4[e] sér., t. V, p. 179, Paris, 1894).

Le professeur Antonio Taramelli, de Turin, en a fait l'objet d'un travail dans lequel il passe en revue les différents types de pierres taillées et polies récoltées non seulement à Tumba, mais dans les autres localités visitées par M. Pietro Gariazzo[1].

C'est en 1884 que les premières pierres taillées furent découvertes au Congo par M. Zboinski, commandant d'artillerie au serviee de l'État indépendant; depuis ce moment, de nombreux travaux ont été publiés et les trouvailles ont été de plus en plus riches et nombreuses. Les collections belges sont remarquables par la variété et le nombre des objets récoltés.

Les pièces rapportés par M. Brumpt, au nombre de 29, la plupart en silex, rentrent toutes dans les types décrits et figurés dans les travaux déjà publiés. Elles sont taillées à grands éclats, avec quelques retouches sur les bords. Leurs dimensions sont assez variables, mais jamais bien considérables; aucune ne présente de traces de polissage. Les plus longues ont 95 et 94 millimètres, la plus courte 57 millimètres, et, entre les extrêmes, on trouve toutes les longueurs intermédiaires; la largeur varie entre 49 millimètres maximum et 27 millimètres minimum et les épaisseurs sont de 13 à 29 millimètres.

Les unes sont entièrement taillées sur les deux faces, les autres incomplètement; parfois une seule extrémité est achevée, l'autre présentant la surface naturelle de la roche sur une étendue variable.

Il semble que l'ouvrier s'est borné à exécuter le travail indispensable pour l'outil dont il avait besoin, négligeant une perfection de touche complète qu'il jugeait inutile, car il n'est pas possible d'admettre que ces pièces soient des rebuts de fabrication.

Les pièces terminées aux deux extrémités ont pu servir emmanchées à des usages divers, et ne semblent pas d'un emploi commode, tenues à la main, à cause de la taille, tandis que celles laissées frustes à une extrémité ont pu servir à la manière des pièces européennes de taille analogue désignées sous le nom de *coup de poing*.

Les premières, vu leur forme, se rattachent au type des hachettes, ayant les deux faces à peu près également bombées.

Certaines présentent une face retouchée très bombée, l'autre étant à peu près plane ou légèrement plan-convexe, fait déjà signalé par le professeur Taramelli; cette surface plane est obtenue par une taille à grands éclats.

Leur forme varie; les unes sont nettement ellipsoïdales, d'autres se rapprochent de la feuille de laurier un peu raccourcie. Les deux plus petites

[1] Antonio Taramelli, Quelques stations de l'âge de la pierre découvertes par l'ingénieur Pietro Gaviazzo, dans l'Etat indépendant du Congo. — L'*Anthropologie*, t. XII, 1901, p. 396 et pl. V et VI. — Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, 12e session, Paris, 1900.

se rapprochent de la vraie pointe et auraient pu servir pour lance ou épieu, parce qu'elles présentent une pointe assez bien dessinée.

Nous ne pouvons dire à quelle période de l'âge de pierre il faut les rattacher. Les classifications européennes ne sont guère applicables à l'Afrique, tout au moins en présence des découvertes connues à ce jour.

Sur l'aire de dispersion de Felis Temmincki *Vig. et Horsf.*,

par M. A. Menegaux.

Felis Temmincki Vigors et Horsfield, *Zool. Journ.*, III, p. 451, 1828; Elliot *Monogr. Felidae*, pl. XVI (jeune).

— moormensis Hodgson, *Gleanings in Science*, III, p. 177, 1831.

— aurata Blyth, *P. Z. S.*, p. 185, 1863; Jerdon, *Mamm. of India*, p. 107; Sclater, *P. Z. S.*, p. 816, 1867, pl. XXXVI (adulte); Mivart, *The Cat*, p. 401.

L'animal que j'ai examiné rappelle tout à fait l'adulte figuré par Sclater, avec une teinte générale tirant pourtant plus sur le noir vif. La ligne médiane du dos est foncée à cause de la présence d'un grand nombre de poils à pointe noire. Les 2 lignes entre les yeux sont à peine indiquées, de même que les 2 bandes longitudinales claires situées sur les flancs et formées de séries de taches peu distinctes et allongées.

Le Chat de Temminck, ou Panthère dorée, a été signalé par les divers auteurs dans les monts Himalaya, dans le Sikkim et le Népaul, dans les monts Tipperah en Birmanie, dans le Ténasserim, dans la péninsule malaise, où, dans l'État de Pérak, on l'appelle Chat-Chien (*Dog-cat*), à Sumatra (*Flower*) et à Bornéo (*Hose*).

De Pousargues, dans la liste des Mammifères de l'Indo-Chine de la mission Pavie (t. III, p. 524), l'a signalé vers l'Est, au Siam et au Laos. Anderson ne le cite pas dans son ouvrage sur les Mammifères du Yunnan. Pourtant M. Gervais-Courtellemont m'en a soumis un échantillon qui provenait du Yunnan, sans indication plus précise de localité, et M. Gaston Péronne, récemment, vient d'en rapporter une peau plate d'Atentse, où il a séjourné 2 mois, et qui est situé à 3,170 mètres d'altitude près du haut Mékong et du haut Kin-Cha ou Yang-tse-Kiang.

Dans le Thibet oriental, à Li-Kiang, à 15 journées de marche au Sud, il est très fréquent, car M. Péronne l'a souvent aperçu. Il est donc certain qu'il vit aussi dans les massifs du Se-Tchouen occidental.

D'autre part, le Muséum possède une peau qui a été envoyée de Chine par Fontanier en 1867, et qui me paraît être la forme mélanique signalée par Hodgson.